L'ABEILLE.

Paraissant [illegible] jours, par F. Delaup,

NOUVELLE-ORLÉANS:

Jeudi, 12 Février 1829.

Mexique.

Extrait des journaux de [illegible]

Mexico, 3 Janvier.

Fragmens du Discours prononcé par le citoyen [illegible] *à l'ouverture* [illegible] *la session ordinaire du Congrès.* (1829.)

[illegible] de grandes com[illegible] lieu au sein de la République, l'esprit de parti [illegible] fomenté [illegible] tions n'ech[illegible] [illegible]

" Au commencement [illegible] on [illegible] mais l'opinion p[illegible] efforts que faisait [illegible] faction [illegible] Cependant, la Nation [illegible] convulsions se sont [illegible] sans interruption. [illegible] au milieu [illegible] la voix du [illegible] chit les bo[n]nes [illegible] [illegible] tenir. D'ailleurs, lo[illegible] en voyant que notre [illegible] expose à de[illegible] l'enfance de la civilis[illegible] Nation [illegible] exemple, nous [illegible] de ce que notre peupl[illegible] malheureux égarem[illegible] dération qui [illegible] pour le pays [illegible]

" Il n'y a pas un mois que l'on [illegible] [illegible] chère patrie, [illegible] de ce terrible conflit [illegible] Nation.

" Lorsque [illegible] moi les plus [illegible] n'en excepta [illegible] la Nation en p[illegible] veuses? Devais-je abandonner la représentation nationale au moment [illegible] devoir de conserver l'unité, de sauver l'intégrité de la Nation mexicaine et d'éviter [illegible] qui seraient résulté[s] [illegible] conduite qu'[illegible] les Enfans de la grande famille [illegible] l'un [illegible] vers leur père. Je [illegible] de la République, qu'elle soit sauvée [illegible] les élémens primordiaux de l'organisation sociale seront conservés.

" Ma plus vive sollicitude, tous mes [illegible] la réunion du suprême pouvoir législatif." C'est avec une indicible satisfaction que je vois [illegible] accomplis. La patrie bénira [illegible] [illegible] représentants [illegible] leurs [illegible] dans le temple de[illegible] devoirs [illegible] de la Patrie. [illegible] concitoyens [illegible] sauvé la république.

" Nous ne devons pas nous étonner de ce que quelques Etats aient été alarmés [illegible] les nouvelles du commencement de décembre, qui leur parvenaient de la [illegible] qu'ils aient cru que le gouvernement [illegible] ; mais il [illegible] dans leur desobéissance [illegible] plus douter [illegible] Qu'on dise ce qu'on voudra : le gouvernement a conservé sa dignité, puisqu'il a sauvé la République [illegible] la Confédération.

[illegible] reste du discours n'est que [illegible] des [illegible]

Espagne.

Madrid, [illegible]

(Correspondance [illegible])

Le général Gudin, avec [illegible] est entré hier dans cette capitale [illegible] est parti aujourd'hui pour [illegible] ce royale de l'Escurial, où il doit présenter ses hommages au roi.

Le comte de Saint-[illegible] qui habite l'hôtel du duc de [illegible] grands préparatifs pour [illegible] le 4 novembre prochain, jour de la fête de son souverain.

Les Anglais qui étaient venus à Madrid pour proposer à notre gouvernement de l'argent à un taux modique, se sont retirés en apprenant que les revenus du [illegible] ne pouvaient pas faire partie de la garantie qu'ils demandaient. Nous savons de la manière la plus positive qu'en vertu d'un contrat passé il y a environ [illegible] mois, la plus grande partie [illegible] a été cédée au banquier de la cour [illegible] à Paris, pour faire face aux [illegible] dont notre gouvernement l'a chargé ; ce contrat, dont l'existence avait été tenue secrète jusqu'à présent, a donné lieu à de justes murmures, parce que [illegible] avec peine le gouvernement [illegible] pièce à pièce, pour [illegible] dans les pays étrangers, de tous les élémens de prospérité, qui [illegible]

Le général Vives, capitaine-général de la Havane, a adressé au gouvernement [illegible] très énergiques [illegible] à plusieurs batimens négriers qui, ayant été capturés, ont été conduits à la Havane, où les nègres qui se trouvaient à bord ont été [illegible] en liberté. [illegible] dit [illegible] Vivès [illegible] est remplie de ces infortu-

[illegible]

née qui ne compre[nnent] pas la langue, qui ne savent aucun [illegible] qui n'ont aucune religion, qui [illegible] aucune utilité, q[illegible] de pourvoir à leur subsistance, et qui me causent de vives inquiétudes." Le gouvernement [illegible] prendre une résolution à ce sujet ; l'ordre a été expédié il y a [illegible] en faisant payer les frais du voyage aux propriétaires des bâtimens à bord desquels on les [illegible] peine ajoutée à celle dont [illegible] des individus qui se livrent [illegible]

[illegible] d'une [illegible] a établi [illegible] les monta[gnes] [illegible]

[illegible] en Italie, une [illegible]

[illegible] dix [illegible]

[illegible]

[illegible] cet article [illegible]

[illegible]

[illegible] che la représentation de la pièce demand[ée] [illegible] s'empressera de lever les difficultés qu'elle offre dans la distribution [illegible]

TRIBUNAUX DE LA NLLE.-ORLÉANS.

Cour Criminelle.—11 *Février.*

L'Etat [illegible] } Accusation de vol.
[illegible] } Les [illegible]

[illegible]

[illegible] Paris.

L'audience du 1er conseil de guerre de [illegible] intéressant [illegible] pour l'esprit de la [illegible] cette [illegible] pour la [illegible] ture, pour les droits des citoyens, dont elle doit donner l'exemple à tous les corps armés.

Il s'agissait d'une accusation de rébellion [illegible] gendarmerie, dirigée contre [illegible] sapeurs-pompiers. M. Jollivet, défenseur de l'un des accusés, a exposé que, d'après les faits de la cause, [illegible] gendarmes, sans avoir [illegible] saisi le nommé Rousseau, [illegible] fait préalablement une sommation, et que par cette aggression il avait causé la déplorable affaire qui amenait les [illegible] devant le conseil. Il a ajouté que Rousseau avait reçu des gendarmes [illegible] violens coups de sabre ; que l'un [illegible] lui avait ouvert la tête, et que l'autre lui avait presque abattu trois doigts de la main.

En ce moment, un [illegible] (témoin) dans l'affaire, interrompt M. Joffrès ; et sur la demande même de l'avocat, M. le président ayant permis à ce gendarme de s'expliquer, il a déclaré que Rousseau n'avait reçu qu'un coup de sabre sur le front quand [illegible] camarade a déclaré. " Ces deux hommes, ajoute le gendarme, faisaient [illegible] cependant nous les avons traités [illegible] beaucoup de [illegible]

M. Joffrès, [illegible] demeure donc bien prouvé [illegible] vement blessé lors[illegible] pour le défendre. Et vous venez d'entendre un gendarme, un agent de la force publique, vous dire que Rousseau avait été traité avec beaucoup de [illegible] Cette modération, je la [illegible] me rappelle l'indulgence avec [illegible] notre gendarme avait traité le [illegible] jury [illegible] précipitait au bas de l'escalier [illegible] à coup un gendarme étranger [illegible] s'écrie, [illegible] Je vous arrête [illegible] M. l'avocat [illegible]

M. de Pleineselve [illegible]

[illegible]

M. le président [illegible]

[illegible] gendarmerie ne veut pas qu'on critique ses actes.

[illegible] Oh! c'est que [illegible] [illegible] avec brutalité [illegible] ce que vous vou[lez] [illegible]

M. le [illegible] de votre [illegible] pouvoir [illegible] l'agrentation [illegible] de Sobats [illegible] magistrats [illegible] homme. [illegible] à la cause [illegible] à votre impartialité [illegible] de la sur[illegible]

[illegible] elle peut [illegible] soit dans le [illegible] faits [illegible]

[illegible] pas le [illegible]

En ce moment, un autre gendarme veut encore interrompre le défenseur ; mais [illegible] l'observation de M. le président, [illegible] garde le silence, et M. Joffrès termine sa plaidoirie en invoquant les antécédens de [illegible] [illegible] et jamais il n'a [illegible]

Le conseil a [illegible] damné Rousseau à six [illegible] minimum de la peine [illegible]

[illegible]

Quel ne [illegible] Vénitiens, [illegible] de Hollande [illegible] Ces [illegible] de [illegible] comme il ne se [illegible]

[illegible]

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Expédiés.

Navire Saracen, Hedgeand, Liverpool.
[illegible]
Brick Lexington, [illegible], Campeche.
Brick Sh[illegible], Crawford, N.-York.
Brick Diego, [illegible], Nantes.

Arrivés.

[illegible] plusieurs [illegible] connus, [illegible] de la barre [illegible] Empress, [illegible] Mary Ann, brick [illegible] brick [illegible] Topaz—Il a remorqué [illegible] [illegible] en 40 jours [illegible] en 5 jours de la [illegible] River, Mahé, du [illegible] peaux, &c. [illegible] [illegible] avec 6 [illegible] sucre [illegible]

Entrés.

Navire Majestic, [illegible] de Liverpool, avec un chargement assorti. (Pour les noms des consignataires, voyez la page [illegible].)
Navire [illegible] chargement assorti.

En Rivière.

- Brick Ocean, Sylvia, de la Havane, avec café et des fruits à divers consignataires.
Brick [illegible]ion, Burroughs, de la Havane, avec du café et des fruits.
Brick [illegible], Devereux, de [illegible] avec 3 caisses [illegible] P Dugas, 1 [illegible] à M F Lambert.
Brick [illegible] Ann, Harris, de la [illegible] du café et des fruits.
Brick Volant, [illegible] de Porto-Rico, avec du café.
Goel. Express, Girindel, St. Yago de Cuba, avec café et tabac.
Goel. Abel, Cook, Omoa, avec 12 [illegible] chenille.
- [illegible], Curé, des Îles Turques, avec [illegible]
Goel. Tres Amigos, Roca, de Vera Cruz, sur [illegible] 3 passagers.

SALLE D'ORLÉANS.

La souscription du BAL ET SOUPER qui doit avoir lieu le 23 Février, en commémoration de la naissance du Grand Washington, est ouverte. Les personnes qui désireraient souscrire voudront bien s'adresser chez Mr. J. [illegible] à Mr. [illegible]. 27 Janvier.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

Mercredi 11 *Février,*

On donnera

UN GRAND BAL PARÉ.

Prix d'Entrée:—[illegible]

[illegible] ne sera admise sans un [illegible] 9 Février

SALLE [illegible]

[illegible]

Prix d'Entrée—[illegible] piastre. 9 Fév

THÉATRE D'ORLÉANS.

JEUDI [illegible] FÉVRIER 1829.

La [illegible] *représentation de*

La Pie [illegible] Après,

Opéra en trois actes, [illegible], musique de Rossini, [illegible] l'agita, Frédéric, &c. &c. [illegible] Victorin, Leblanc, Théodore, [illegible] Mariage, Alexis et Privat.

Suivi de la seconde représentation de [illegible]

[illegible]

[illegible] Leblanc [illegible] Mesd. Alexandre [illegible]

On [illegible] *à 7 heures* [illegible]

[illegible]

CAFÉ—200 sacs Café vert, a[illegible]

[illegible]

12 fév. [illegible]

[illegible] 12 fév.

[illegible] registre [illegible] notaire public [illegible] jour [illegible] courant, pour [illegible] tion [illegible] jusqu'à [illegible] suite contre [illegible] —Je certifie [illegible] KING,

12 Février Greffier.

[illegible] d'Orléans.

Lundi [illegible]

[illegible] BAL [illegible]

Qui commencera [illegible]

Prix d'entrée, [illegible] *pour les* [illegible] *pour les enfants.*

Mr. V. Bedou, reconnaissant des bontés dont le public l'a gratifié à son dernier bal, [illegible] [illegible] 9 Fév.

SALLE [illegible]

[illegible]

Les Dames [illegible]

9 Fév. Les Enfans [illegible]

LOTERIE

DU CHEMIN PUBLIC DE [illegible]

[illegible] Orléans, [illegible] billets [illegible]

[illegible] CANONGE.

Rue de Chartres, en face du [illegible]

B. Z. Canonge annonce [illegible] vient un [illegible]

[illegible]

[illegible]

Rue de Chartres, [illegible]

Le Directeur de la Loterie [illegible] *Vapeur,* nous a informés que la seconde Classe, qui devait [illegible] 11 courant, a été renvoyé [illegible] premier Tirage qui aura [illegible] de la

LOTERIE DU CHEMIN PUBLIC DE

St. [illegible]

Qui paraîtra positivement [illegible] 18 Février.

[illegible]

1 prix de [illegible]

[illegible]

[illegible] 300

[illegible]

Prix des Billets.

Billets entiers $5, demis 2.50, quarts 1.25. Chaque paquet de [illegible] billets (qui ne [illegible] moins de 22 [illegible] et quarts de [illegible]

[illegible] au bureau susdit, ou à l'encoignure de la Nouvelle-[illegible] et de la rue Poydras.

N. B. On voudrait avoir des doublons. (12 fév.)

[illegible] pharmacie bien recommandée [illegible] employer en s'addressant au bureau de cette feuille. 30 jan.

VENTES A L'ENCAN.

Par T. Mossy & Co.

VENDREDI, 13 du courant, il sera vendu au magasin d'Encan, 20 caisses CHAPEAUX. 12 février.

Par J. Le Carpentier.

IL sera vendu, Vendredi, à 4 heures et demie de l'après-midi, sur la Levée, en face de la barque Henry Grattan, 100 paniers bouteilles à bierre. 12 fév.

Par T. Mossy.

MERCREDI, 25 du courant il sera vendu [illegible] de la Bourse Hew[lett] [illegible]

LA [illegible] PROPRIÉTÉ de Mme. [illegible] tion Blanque, attenante d'un coté à la [illegible] Nott, et de l'autre [illegible]

[illegible] présente sept islets ou 118 [illegible] [illegible] sera déposé à la Bourse. [illegible]

[illegible] TERRAIN [illegible] et 60 pieds [illegible] rue de la Victoire, [illegible] maison briquetée [illegible] ayant 6 appartements et [illegible] Deux [illegible] en bois [illegible] appartements, [illegible]

[illegible] TERRAIN mesurant [illegible] à la vieille [illegible] et M. Jacques, [illegible] profondeur, ledit terrain [illegible] propriété de Mr. Rallion.

[illegible] Fév.

COUR DES PREUVES.

Paroisse St.-Charles.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

[illegible] undi seize [illegible] Février prochain, il [illegible] Paroisse de [illegible] à neuf heures du matin, et par [illegible] le juge de la dite paroisse à l'encan et au plus offrant enchérisseur, [illegible] dans de la succession [illegible] Portier, épouse [illegible] de corps [illegible]

U[illegible] la rive [illegible] 3 lieues [illegible] de la ville, [illegible] face [illegible] y compris [illegible] tous les batimens qui [illegible] dessus mis [illegible] ; la dite habitation [illegible] dans sa partie [illegible] maintenant la propriété [illegible] et dans sa partie [illegible] appartient à [illegible]

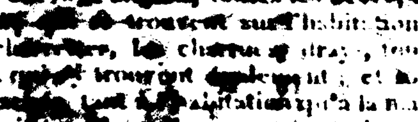

[illegible] de bœufs de [illegible] de un 5 [illegible] ans [illegible] elle [illegible] se trouvent sur l'habitation ; toutes les charrues, les charrettes, trains, tombereaux etc. qui se trouvent également, et [illegible] Esclaves attachés [illegible] à la maison qu'il [illegible] de ce nombre, parmi lesquels se trouvent [illegible] des tonneliers, des charretiers, [illegible] charpentiers, [illegible] le service d'une grande habitation, et dont on pourra prendre connaissance sur les lieux avant la vente.—L'habitation, les nègres, les animaux, et autres objets [illegible] dépendans, dont [illegible] seront vendus en [illegible]

[illegible] petite habitation [illegible] la profondeur [illegible]

[illegible] (toute la face sur [illegible]) a été [illegible] pour un certain nombre d'années [illegible] ont encore à courir.

3°. Tous [illegible] l'argenterie [illegible] siles de [illegible] linge de [illegible] deux chaudières à sucre en cuivre, etc.

CONDITIONS:

L'habitation, les esclaves [illegible] en un tout ce qui est attaché à la dite habitation [illegible] payable comme suit. [illegible] 3, 4 [illegible] et qui échoiront en tout avril des années 1830, 1831 [illegible] hypothèque spéciale [illegible] jusqu'à parfait payement.

Les acquéreurs [illegible] leurs billets [illegible] dites [illegible] au gré des héritiers et endossés [illegible]

La petite habitation sera vendue payable en trois [illegible] billets échéant en tout avril [illegible] 1830, 1831 et 1832, sous également [illegible] hypothèque [illegible] jusqu'à parfait payement.

[illegible] objets du [illegible] mobilière seront payés comptant jusqu'à [illegible] piastres et depuis 300 [illegible] et [illegible] un an, à dater du jour [illegible]

[illegible] MOREL GUIRAMAND, Juge

POUR LE HAVRE.

Le beau brick [illegible], doublé et chevillé en cuivre, cap. Littlehand, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou quelque [illegible] balles ou passage, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.

Le navire [illegible], cap. [illegible] Baxter, partira sous peu, ayant la plus grande [illegible] engagé. Pour fret ou [illegible]

9 Fév. [illegible] NICOLET & Co.

PASSAGE POUR MARSEILLES.

[illegible] navire [illegible] voilier [illegible] [illegible] cinq ou six passagers. [illegible] W. O. HEWES, (9 fév.)

POUR TAMPICO.

[illegible] capt. Tucker, [illegible] Dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser [illegible]

12 fév. GORDON, FORSTALL [illegible]

[illegible] des Natchez [illegible] de 20 [illegible]

[illegible] J. [illegible]